

DÉCISION n° 2018-278 du -7 DEC. 2018 nt désignation d'un expert externe ponctuel

portant désignation d'un expert externe ponctuel à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur de la Direction des vaccins, des médicaments anti-infectieux, en hépato-gastroentérologie, en dermatologie, de thérapie génique et des maladies métaboliques rares;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14;

DÉCIDE

Article 1er : Madame Clémence HOLLANDE est désignée expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le __ 7 DEC. 2018

La directrice

Direction des vaccins, des médicaments anti-infectieux,
en hépato-gastro-entérologie. en dermatologie,
de thérapie génique et des maladies métaboliques rares

Dr Caroline SEMAILLE